

Nous vous remercions de votre désir de donner de votre temps et de mettre votre expertise à profit pour appuyer l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (AOPPS), qui fonctionne dorénavant sous le nom de Santé publique Ontario (SPO).

À propos de Santé publique Ontario

Établi en 2007 aux termes de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé* (la Loi), Santé publique Ontario (SPO) est un organisme gouvernemental indépendant voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des inégalités en matière de santé. En tant qu'organisation pivot, SPO met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

SPO offre un soutien scientifique et technique spécialisé en matière de prévention et de contrôle des maladies infectieuses, de surveillance et d'épidémiologie, de promotion de la santé et de prévention des maladies chroniques et des traumatismes, de santé environnementale et de santé au travail, ainsi que de soutien à la gestion des situations d'urgence. L'organisation fournit également des services de laboratoires de santé publique afin d'aider les fournisseurs de soins de santé, le système de santé publique et les ministères partenaires à prendre des décisions éclairées et à agir en toute connaissance de cause dans le but d'améliorer la santé et la sécurité de la population ontarienne.

Vision : Devenir un centre de compétences reconnu à l'échelle internationale s'attachant à protéger et à promouvoir la santé de l'ensemble de la population ontarienne par la mise en application et le développement des sciences et des connaissances.

Mission : Aider les fournisseurs de soins de santé, le système de santé publique et les ministères partenaires à prendre des décisions éclairées et à agir en toute connaissance de cause dans le but d'améliorer la santé et la sécurité de l'ensemble de la population ontarienne, et ce, en leur fournissant des conseils scientifiques crédibles et des outils pratiques en temps utile et de manière transparente.

Mandat : Fournir des conseils scientifiques et techniques à ceux qui œuvrent pour protéger et promouvoir la santé de la population ontarienne.

Objectifs :

- **Information :** Fournir des informations pertinentes, fiables et à jour pour améliorer les décisions et les mesures en matière de santé publique.

Connaissances : Générer et accélérer l'assimilation et l'application de connaissances actuelles probantes dans la prise de décisions et de mesures en matière de santé publique.

Soutien : Fournir un soutien de qualité supérieure au système de santé publique de l'Ontario dans ses activités quotidiennes et renforcer ses capacités en situation d'urgence.



Régie interne de SPO

SPO relève de la ministre de la Santé et des Soins de longue durée, par l'entremise du président du conseil d'administration. Conformément à la loi habilitante, l'organisation exerce ses activités de manière indépendante, mais selon un cadre de responsabilité élargi tenant compte des directives et des procédures du gouvernement.

Le conseil d'administration de SPO a trois comités permanents : régie interne, vérification et finance, et planification stratégique.

Le conseil d'administration est responsable de la planification stratégique et de la supervision de l'organisation. Il fait en sorte que les plans stratégiques, opérationnels et d'activités de SPO correspondent au mandat que lui confère la loi, aux besoins de ses partenaires de la santé publique et aux orientations stratégiques du gouvernement. SPO est en mesure de communiquer les résultats des travaux de recherche et des connaissances scientifiques et techniques.

Conseil d'administration de SPO

La Loi stipule que le conseil peut avoir jusqu'à 13 administrateurs nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. À l'heure actuelle, notre conseil est composé de 12 dirigeants hors pair :

- D^r Terrence Sullivan, président
- D^r Alan H. Meek, vice-président
- [Tony Dean](#)
- [Sandra Laclé](#)
- Warren Law
- D^r Richard Massé
- D^{re} Liana Nolan
- Pierre de Neuville Richard
- Janet Hatcher Roberts
- [D^r Ronald St. John](#)
- [D^r David M.C. Walker](#)
- Carole A. Weir

Qualités des membres du conseil

Le conseil d'administration appuie la nomination de membres ayant les qualités désirables prévues par la Loi, y compris :

1. **Régie interne** : Habilités fondamentales en comptabilité publique ou expérience connexe dans le domaine financier ou juridique, ou en ressources humaines, ainsi que des compétences en régie interne. Le conseil de SPO peut aussi inclure un non-spécialiste possédant un intérêt marqué ou une expérience manifeste dans le domaine de la santé.

2. **Compétence en matière de programmes de santé** : Habilités et compétences spécialisées dans les domaines couverts par les objets de SPO. À mesure que le SPO structure son organisation de façon à remplir sa vision, sa mission et ses objets, l'organisation articule ses équipes autour de quatre grands axes de programmation et deux axes de soutien globaux. Il est impératif que le conseil possède des connaissances de ces axes de programmation, afin d'améliorer la prise de décisions et de cerner les occasions de conclure des partenariats.
 - a. Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques et des traumatismes
 - b. Prévention et contrôle des maladies infectieuses
 - c. Santé environnementale et santé au travail
 - d. Laboratoires de santé publique
 - e. Surveillance et épidémiologie
 - f. Soutien à la gestion des situations d'urgence

3. **Compétences croisées** : SPO a été conçu sous forme d'organisation matricielle, composée de volets d'activités croisés qui sont partie intégrante de tous les programmes de santé publique. L'organisation s'emploie à accroître sa capacité dans tous ces volets croisés afin d'appuyer chaque programme.
 - a. Échange des connaissances
 - b. Recherche
 - c. Information, données et vie privée
 - d. Déterminants de la santé
 - e. Pratique de la santé publique
 - f. Élaboration de politiques publiques.

Recrutement actuel

SPO est actuellement à la recherche de deux candidats possédant des habiletés dans un ou plusieurs des secteurs de compétence susmentionnés.

Engagement

Les membres du conseil d'administration peuvent être nommés pour une période de deux ou trois ans. Ces membres sont des bénévoles à temps partiel. Le conseil se réunit en personne jusqu'à cinq fois par année lors de rencontres d'une journée complète, et par téléconférence deux ou trois fois par année. Habituellement, les membres du conseil consacrent une demi-journée à la préparation des réunions en personne.

On s'attend à ce que les membres du conseil siègent à un comité permanent. Les membres des comités permanents assistent à une rencontre d'une demi-journée ou à une téléconférence tous les trois mois.

Rémunération

SPO paie tous les frais engagés par les membres du conseil dans l'exercice des fonctions du conseil (p. ex. déplacements, hébergement, repas). Les membres du conseil reçoivent également une allocation journalière de 200 \$ pour leur participation aux réunions et leur préparation préliminaire.

Processus de nomination

Les membres du conseil de SPO sont nommés par décret, sur recommandation de la ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le comité de régie interne de SPO évaluera tous les candidats potentiels afin de formuler ses recommandations à la ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Le recrutement des membres du conseil d'administration se fait par l'entremise du Secrétariat des nominations du gouvernement, et doit suivre son processus d'examen.

Processus de confirmation

Une fois que les recommandations ont été soumises au Secrétariat des nominations, la confirmation d'un décret prend de trois à six mois.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, proposer une candidature ou faire part de votre intérêt, veuillez communiquer avec Samir Khalil, avocat et secrétaire général, au 647 260-7107 ou à samir.khalil@oahpp.ca.